

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

22. Convention d'attribution d'un fonds de concours entre la commune de Boisseuil et la commune de Pierre Buffière concernant les travaux de construction d'un centre de secours.

Par délibération en date du 15 septembre 2023, le conseil municipal avait validé le principe de participation financière pour la construction d'un centre de secours sur la commune de Pierre Buffière d'un montant maximum de 63 576,95 €.

La répartition financière entre les différents financeurs est la suivante : le SDIS participe au financement des travaux à hauteur de 10 %, le conseil départemental de la Haute-Vienne à hauteur de 40 %, l'Etat à hauteur de 20 %, la commune de Pierre Buffière à hauteur de 20 % et les communes concernées par le projet à hauteur de 10 %.

La commune de Pierre Buffière a présenté fin octobre le nouveau plan de financement mis à jour suite à l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres qui s'élève à 1 675 687 € HT.

Pour permettre la construction du centre de secours, la commune de Pierre Buffière va mettre à disposition un terrain d'une superficie de 7 190 m² estimé à 86 280 € par le service des domaines. La commune de Pierre Buffière prend à sa charge 20 % de la valeur du terrain, le solde étant pris en charge par les autres communes selon la même clé de répartition que les travaux (population pour 95 % et potentiel fiscal pour 5 %).

Initialement prévue à 63 576,95 €, la participation définitive de la commune de Boisseuil sera finalement de 29 673,82 €. La commune ayant déjà versée 1 144,39 € en 2023, la répartition pour les années suivantes est définie comme suit : 9 180,51 € en 2024, 14 511 € en 2025 et 4 837,92 € en 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours relatif à la construction d'un centre de secours avec la commune de Pierre Buffière ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

